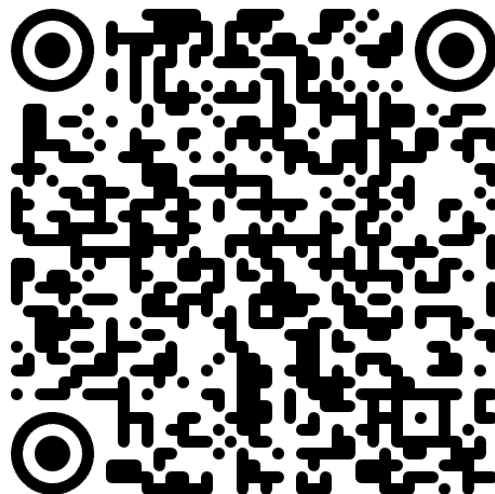


Assemblée générale 2025

Domodossola

9 mai 2025

Traduction simultanée



Damien Cottier
Conseiller national
Président OUESTRAIL

OUEST**RAIL** 09.05.2025



Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Messages de bienvenue
4. Procès-verbal de l'AG 2024
5. Rapport du Président
6. Comptes 2024
7. Rapport de vérification et approbation des comptes
8. Désignation des vérificateurs pour l'exercice 2025
9. Budget 2025
10. Barème des cotisations 2026
11. Mutations au sein du comité
12. Divers

3. Messages de bienvenue des autorités



4. Procès-verbal de l'AG 2024

5. Rapport du Président

Damien Cottier
Conseiller national
Président OUESTRAIL

OUEST**RAIL** 09.05.2025



6. Comptes 2024

CHARGES	Budget 2024	Compte 2024	Budget 2025
Assemblée générale	10 000,00	9 018,00	8 000,00
Colloque/Forum (sans les frais de secrétariat)	10 000,00	10 491,25	7 500,00
Site internet	800,00	628,00	1 000,00
Séances	2 000,00	380,00	2 000,00
Matériel et fournitures de bureau	500,00	1 416,10	1'000,00
Promotion, recrutement, frais d'envoi	500,00	361,90	500,00
Frais ccp et banque	200,00	72,24	100,00
Frais ordinaires	1 500,00	972,90	4 000,00
Frais divers	1 000,00	0,00	1 000,00
Dépenses extraordinaires	0,00	0,00	0,00
Résultat	0,00	7'882,06	0,00
Total des charges	39 000,00	31 222,45	25 100,00

PRODUITS	Budget 2024	Compte 2024	Budget 2025
Cotisations	15 000,00	15 705,00	15 000,00
Parrainage AG	6 000,00	5 300,00	4 000,00
Parrainage colloque/Forum	0,00	10 000,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00	0,00
Intérêts	0,00	217,45	0,00
Excédents de charges	5 500,00	0,00	6 100,00
Total des produits	39 000,00	31 222,45	25 100,00

6. Comptes 2024

Bilan au 31 décembre 2024

ACTIFS	2024	2023	PASSIFS	2024	2023
CCP	71 136,10	59 246,54	Passifs transitoires	12 073,15	7 508,20
Banque (compte épargne)	61 273,75	61 056,30	Fortune au 1 ^{er} janvier	117 294,64	0,00
Impôts anticipés à récupérer	0,00	0,00	Excédents de recettes	7 882,06	125 176,70
Actifs transitoires	4 840,00	4 500,00		137 249,85	124 802,81
	137 249,85	124 802,84			

Le montant des actifs transitoires comprend les cotisations à encaisser (Fr. 1'840.-) et soutien colloque (Fr. 3'000.-)

Le montant des passifs transitoires comprend la révision des comptes 2023 (Fr. 1'000.-), les frais du colloque (Fr. 10'991.25) et frais de la rencontre avec les parlementaires CTT-SO (Fr. 81.90)

7. Rapport de vérification

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de l'association de suisse occidentale OUESTRAIL, Simplon-Lötschberg-Jura, pour des liaisons ferroviaires performantes

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de profits et pertes) de l'association OUESTRAIL pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de l'association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytique ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de ce contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Vétroz, le 12 février 2025

Lors de ce contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiduciaire des Alpes Martigny SA

Freddy Mettraux

Stéphane Germanier

Réviseur agréé

Réviseur agréé

Réviseur responsable



Réviseur agréé au registre de l'ASR n° 502813

8. Désignation des vérificateurs pour 2025

_ Fiduciaire des Alpes SA à Vétroz

9. Budget 2025

CHARGES	Budget 2025
Assemblée générale	8 000,00
Colloque/Forum (sans les frais de secrétariat)	7 500,00
Site internet	1 000,00
Séances	2 000,00
Matériel et fournitures de bureau	1'000,00
Promotion, recrutement, frais d'envoi	500,00
Frais ccp et banque	100,00
Frais ordinaires	4 000,00
Frais divers	1 000,00
Dépenses extraordinaires	0,00
Résultat	0,00
Total des charges	25 100,00

PRODUITS	Budget 2025
Cotisations	15 000,00
Parrainage AG	4 000,00
Parrainage colloque	0,00
Autres recettes	0,00
Intérêts	0,00
Excédents de charges	6 100,00
Total des produits	25 100,00

10. Barème des cotisations 2026

1	particuliers	Fr. 20.00
2	petites entreprises (1 à 50 salariés)	Fr. 50.00
3	moyennes entreprises (50 à 200 salariés)	Fr. 100.00
4	grandes entreprises (plus de 200 salariés)	Fr. 250.00
5	organisation d'utilité publique	Fr. 50.00
6	petites communes (jusqu'à 2'000 habitants)	Fr. 50.00
7	communes moyennes (de 2'000 à 10'000 habitants)	Fr. 100.00
8	cantons, communes/villes (plus de 10'000 habitants)	Fr. 250.00

Barème inchangé

11. Mutations au sein du comité

Sorties

- Vincent Pellissier
- Pascal Vuilleumier

Entrées

- Baptiste Hurni, Conseiller aux Etats
- Jacques Nicolet, Conseiller national

12. Divers



Grazie !

Merci !